L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 JUILLET 1850

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de la Levée.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 19 JUILLET.

REUNION DE LA COMMISSION DES FUNERAILLES.

Le comité de la ville chargé de faire les préparatifs des funérailles du général Zachary Taylor, Président des Etats-Unis, s'est réuni hier au bureau du Maire. *Membres présens* :—MM. Charles Waterman, Jules Beni et J. M. Vandegriff, du Conseil Général ; H. Renshaw, de la 2e Municipalité ; J. J. Horel et A. Denis, de la 3e Municipalité ; J. L. Fabre, de la 1re Municipalité.

Sur la proposition de M. Renshaw, le Maire est appelé à occuper le fauteuil et M. J. L. Fabre est nommé secrétaire.

M. Waterman présente les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

Résolu que Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane soit invité à transmettre à la famille du feu le Président des Etats-Unis le désir des citoyens de cet Etat de posséder les restes du général Taylor. Les frais de transport et d'inhumation seront à la charge de l'Etat.

Résolu que le Gouverneur nomme un comité de cent citoyens pour escorter à la Louisiane les restes de l'illustre mort.

Résolu que le Maire soit requis de transmettre au Gouverneur une copie de cette résolution signée de lui, en sa qualité de rapporteur, et du secrétaire du comité conjoint.

LE PRESIDENT FILLMORE.

Nous n'avons jamais pris au sérieux les accusations dirigées contre M. Fillmore dans un but de désunion ; [illegible] nous sommes fait un devoir de relever invariablement tout ce qui s'attaquerait à l'honneur et à la loyauté de l'administration. Le peuple d'ailleurs a poussé du pied le tombeau... [illegible] ... mis sur le chemin de M. Fillmore et l'a installé au pouvoir il y a bientôt deux ans en même temps que le noble citoyen, l'intrépide soldat dont la tombe vient de se refermer.

Le vice-président dont le rôle devait se borner à diriger les délibérations du Sénat fédéral se trouve appelé par la Providence à prendre en main les rênes de l'Etat. Depuis le moment où le héros de la guerre du Mexique, le chef vénéré de la Nation élu au premier poste de la République par les suffrages d'un peuple reconnaissant, dort dans l'étroit cercueil où viennent s'abimer toutes les gloires humaines, M. Fillmore gouverne le pays et préside aux glorieuses destinées de l'Union.

Une accusation banale, dénuée de preuves, inspirée par l'animosité de ses adversaires et destituée de tout fondement, a été exhumée du passé dans le but de nuire à la nouvelle administration. Le réquisitoire ressassé de la campagne présidentielle de 1848, a revu le jour en 1850. Les économies qui s'expliquent à une époque de lutte sont incompatibles dans un moment où le bien de l'Univers devrait commander la réserve aux plus audacieux.

Que reproche-t-on à M. Fillmore ? Son abolitionisme. Nous voudrions bien qu'on nous donnât la définition de ce mot. Un abolitioniste, si nous comprenons bien la valeur de ce terme, est celui qui demande la suppression de l'esclavage dans les Etats où il existe déjà, ou qui interdirait par le Congrès dans les territoires où il n'existe pas encore. On ne suppose cependant pas que M. Fillmore ait jamais sanctionné l'abolition de l'esclavage dans les Etats souverains. Il ne reste donc que la seconde alternative. Est-il partisan du proviso Wilmot ? Est-ce probable lorsque nous le voyons placer à la tête de son cabinet un homme qui s'est prononcé si catégoriquement contre cette clause funeste ? M. Daniel Webster n'a perdu aucune occasion, depuis que le Congrès siège, de flétrir, de stigmatiser et de flétrir le proviso auquel M. Wilmot a eu le triste honneur d'attacher son nom. Et M. Webster vient d'être appelé par M. Fillmore à occuper le poste de premier ministre ! Ce serait une singulière anomalie dans notre gouvernement si le chef de la Nation pouvait s'entourer de conseiller dont les opinions sont contraires aux siennes sur les points les plus importants. Un Président, nous le savons, est parfois obligé, pour se concilier les différentes nuances des partis, d'admettre dans un conseil de ministres des hommes dont il réprouve certains principes, mais au moins il se garde de leur attribuer les fonctions les plus importantes, il ne leur confie pas la direction suprême des affaires.

Donc, M. Fillmore n'est pas du nombre de ceux qui croient que le Congrès *peut et doit* interdire l'esclavage dans les territoires ; si cette doctrine était la sienne il n'eût pas mis M. Webster à la tête de son cabinet. Le Proviso Wilmot a été répudié par le Nord, il a été repoussé par Webster, répudié par Cass qui autrefois le préconisait. Le Proviso Wilmot n'est plus qu'une chimère oubliée ; voudrait-on, maintenant que M. Fillmore est arrivé au pouvoir, en faire un épouvantail aux yeux du Sud ? Soyons donc plus raisonnables !

Si l'on doutait encore de nos assertions, si on refusait de croire à la justesse de nos conclusions, qu'on lise les passages suivans de la lettre que M. Fillmore a adressée à M. John Gayle, ex gouverneur de l'Alabama, à l'époque de la dernière campagne présidentielle.

"Albany (N. Y.), 31 juillet 1848.

A l'hon. John Gayle,

Mon cher Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 15 courant, me faisant des objections tellement absurdes que je ne puis [illegible] aucune correspondance particulière [illegible] ... la question présidentielle. Mais comme vous désirez pour votre propre satisfaction, me voir exposer mes opinions sur les accusations articulées contre moi dans le Sud, au sujet de l'esclavage, je me vois forcé à vous soumettre en peu de mots mon opinion.

"Je n'ai pas de documens relatifs au Congrès, je les ai laissés à Buffalo ou je résidais autrefois. Je ne puis donc plus me procurer des notes pour fixer mes souvenirs, mais je crois avoir profité d'une occasion, pendant que j'étais au Congrès, pour exprimer mes vues sur la question de l'esclavage. J'émis alors ces paroles qui ont été rapportées, mais je déclarai en même temps que je considérais l'esclavage comme un mal, *mais que le gouvernement n'avait aucun droit, d'après la Constitution, de se mêler de l'esclavage dans les Etats où il existe*. C'est ce que... S'il existe un mal, c'est que la Constitution, le droit d'en jouir, et de le considérer comme un mal, ils ont le pouvoir d'y porter remède et savent mieux que nous ce qu'ils doivent faire. *J'ai déclaré que le Congrès n'avait pas le droit de statuer sur la question de l'esclavage*, et qu'il n'était pas non plus responsable du maintien de cette institution dans les Etats où elle existe. Voilà les sentiments que j'ai jamais exprimés depuis que j'ai examiné la question de l'esclavage assez consciencieusement pour me permettre une opinion sur ce sujet, et je ne doute pas que l'on ne trouve tous mes votes, publics et privés, conformes à ces vues."

M. Fillmore, représentant au Congrès, avait déjà, au milieu d'une discussion sur l'esclavage, fait entendre ces mémorables paroles qui sont consignées dans le *Congressional Globe*, volume 2, page 252 : *Je désavoue à jamais et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.*

Voilà notre réponse à l'accusation renouvelée contre M. Fillmore. Ce sera la dernière. Il est oiseux de discuter sur les opinions d'un homme lorsque ses actes vont parler pour lui. Il nous reste maintenant à émettre quelques réflexions sur l'attitude probable que prendra la nouvelle administration dans les questions à l'ordre du jour. Ce sera le sujet d'un prochain article.

WASHINGTON.

Les journaux de Washington du 11 renferment tous les ordres, avis et notifications émanés des différens départemens et des deux chambres du Congrès après la mort du Président Taylor. Nous ne pouvons en donner la traduction à cause de leur longueur : on les trouvera d'ailleurs dans notre partie anglaise.

L'éloge funèbre du général Taylor a été prononcé à la Chambre des Représentans par M. Downs, et au Sénat par MM. Webster, Cass, Pearce, King et Berrien. Les discours de MM. Webster et Cass ont été remarquables.

Le département de la guerre a immédiatement appelé à Washington toutes les troupes de la forteresse Monroe, du fort McHenry et de New-York. Elles devaient figurer dans le cortège le jour des funérailles.

M. Clayton.—Une dépêche télégraphique adressée au *Baltimore Sun* annonce que M. Clayton, secrétaire d'Etat, est dangereusement malade.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

Washington, 17 juillet.

AFFAIRE GALPHIN.

Le secrétaire Crawford a écrit une lettre qu'il enverra au Congrès et dans laquelle il se déclare prêt à déposer l'argent reçu pour la réclamation Galphin, en attendant que la Cour Suprême donne une décision.

LES PRISONNIERS AMÉRICAINS.

On dit à Washington que les Américains faits prisonniers à Contoy doivent être transportés aux Etats-Unis sur le navire de guerre *Germantown*.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU CABINET.

M. Fillmore a accepté la démission du cabinet. Les secrétaires voulaient se retirer immédiatement, mais le Président les a priés de rester encore à leurs postes pendant trente jours.

De nouvelles listes ministérielles circulent encore à Washington. L'une d'elles porte les noms suivans : Secrétaire d'Etat, M. Winthrop. (Nous savons déjà d'une manière positive que c'est M. Webster ;) secrétaire de l'intérieur, M. Vinton ; secrétaire de la guerre, M. Graham ; secrétaire de la marine, M. Butler King ; directeur général des postes, M. Morehead ; avocat-général, A. F. Hopkins ; secrétaire du trésor, T. M. T. McKennan, de la Pennsylvanie.

Le général Taylor.—Le général Taylor est né le 24 novembre 1784 et est mort à Washington le 9 juillet 1850 ; il avait par conséquent 65 ans 7 mois et 15 jours. Inauguré président le 4 mars 1849, il a gouverné le pays pendant un an quatre mois et cinq jours.

Monument de Washington.—Les dons volontaires arrivent de toutes parts à la commission chargée de diriger les travaux du monument commémoratif de Washington. Dernièrement encore, les élèves de West-Point ont formé entre eux une bourse de $300 et l'ont transmise à la commission avec une lettre d'envoi remplie des plus nobles sentimens de patriotisme et de vénération pour la mémoire du Fondateur de la République. Les Odd-Fellows de la Pennsylvanie ont fait de leur côté il y a quelques semaines un don de $400.

Meeting.—Une grande assemblée des citoyens de Montgomery, Etat de l'Alabama, a eu lieu samedi dernier pour ratifier les mesures prises par la Convention de Nashville.

Mobile.—Les affaires ont été suspendues mardi dernier à Mobile et la journée a été consacrée au deuil en commémoration de la mort du président. Le canon grondait sur les différentes places publiques de quart d'heure en quart d'heure, les cloches tintaient un glas funèbre et dans le port tous les navires portaient leurs pavillons à mi-mât.

Le romancier James.—Un des plus célèbres romanciers de l'Angleterre, M. James, est en ce moment à New-York. Nos bons amis du Nord ont si souvent été blessés dans leur petite vanité par les ouvrages que publient les touristes anglais sur les mœurs et les usages des Etats-Unis, qu'ils se sont émus de l'arrivée du nouvel astre et ont craint naturellement un piége. Ces craintes se sont même manifestées publiquement dans les colonnes de l'*Evening Mirror*. M. James a cru devoir au nom les rassurer et il a écrit à ce dernier journal qu'il n'avait nullement l'intention d'écrire un livre sur les Etats-Unis ; que son unique but en venant en Amérique était de voir et de jouir. Je devrai, ajoute-t-il, la première de ces satisfactions à l'obligeance de mes amis, et quant à la seconde elle ne me fera jamais faute si je dois juger de l'avenir par le présent. Je me suis d'ailleurs imposé depuis longtemps une règle de conduite, c'est de ne jamais médire du pays qui me reçoit et me donne l'hospitalité. Je ne m'en suis jamais écarté dans mes nombreux voyages ; pourquoi la violerai-je lorsqu'il s'agit des Etats-Unis ?—Cette lettre de M. James, écrite avec une rare élégance et non moins habileté que d'esprit, a valu à son auteur les éloges unanimes de la presse.

Récolte.—Les journaux de Savannah annoncent que les nouvelles reçues de l'intérieur de l'Etat sont des plus favorables à la récolte. Le coton a une belle apparence et tout fait présumer qu'il en sera recueilli une plus grande quantité que dans aucun autre Etat du Sud.

Louisville.—Malgré le voisinage de Cincinnati où le choléra sévit avec rigueur, il n'y a encore à Louisville que des cas isolés de cette terrible maladie. L'état sanitaire de cette dernière était parfait aux dernières dates, c'est-à-dire le 10 courant. Le Bureau de Santé n'en conseille pas moins de prendre toutes les précautions usitées aux époques d'épidémies.

Journal français à St-Louis.—Un journal publié exclusivement en français vient de faire son apparition à St-Louis, sous le titre de "*Courrier de St-Louis*." Il est imprimé chez Ch. François Blattau et a pour rédacteur M. E. Farren. Le *Courrier* sera une feuille hebdomadaire.

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour de District.—Juge Larue.—*Meurtre de Henry Shadrick par Emily Mayfield.*—Emily Mayfield, accusée du meurtre sur la personne de Henry Shadrick, a comparu hier devant cette Cour. Après la formation du jury, l'avocat de District donne lecture de l'acte d'accusation et définit le crime ainsi que la punition qu'il entraîne. Ce devoir rempli, la Cour procède à l'examen des témoins.

Chas. Vanderdon, officier de police de la 2e Municipalité, dépose que le 20 juin dernier il se trouvait dans la soirée, à l'encoignure des rues Philippa et Perdido, lorsqu'il fut informé qu'un meurtre venait d'être commis ; il se rendit immédiatement chez Emily Mayfield et trouva dans cette maison un homme blessé qui se mourait.

Chas. Petrie, officier de police de la 2me Municipalité, dépose que le 21 juin il fut informé que H. Shadrick qui avait été blessé la veille et transporté à l'hôpital, était mourant. Il prit aussitôt avec lui, l'accusée Emily Mayfield, se rendit à l'hôpital, et mit en présence l'accusée et la victime. A peine le moribond eut-il aperçu Emily Mayfield, qu'il s'écria : c'est elle qui m'a frappé. Le Dr Mercier et M. Vanderlinden étaient présents à ce moment.

Wm Bamford, dépose que le 20 juin vers 9 heures du soir il était assis à l'encoignure Perdido et Philippa, lorsqu'il vit venir vers lui Shadrick et Emily Mayfield, le premier pressait ses mains sur son ventre et gémissait très-fort. Le témoin ayant demandé ce qui était arrivé, l'accusée lui répondit que Shadrick s'était poignardé. Ce témoin a été récusé lorsque l'on a découvert qu'il était l'amant de l'accusée.

M. Vanderlinden dépose qu'au moment de sa mort, le blessé lui a dit qu'il avait été frappé par Emily Mayfield et que s'il y avait une justice sur la terre, cette femme devait être punie de son crime.

Le Dr Mercier dépose qu'il a soigné le blessé et que lorsque l'officier de police Petrie se présenta, il lui fit observer que Shadrick avait le délire ; Petrie insista pour remplir son devoir et il entendit le moribond déclarer qu'il avait été frappé par Emily Mayfield. Le docteur ajoute que si des secours immédiats avaient été donnés au défunt on eût pu sauver sa vie.

Nous omettons plusieurs témoignages sans importance, en substance les mêmes que ceux donnés ci-dessus. Les témoignages de la défense tendent à prouver que le blessé a couru les rues et les cafés après avoir fait panser sa blessure par un médecin qu'ils ne peuvent désigner, mais le peu de valeur du caractère de ces individus frappe leur témoignage de presque nullité. Après l'audition des plaidoiries, le jury se retire ; mais comme à trois heures les jurés n'avaient encore pu s'entendre sur un verdict, la Cour s'est ajournée à 8 heures du soir.

Vers huit heures, le juge a repris son siège, et le jury a été rappelé, le président a déclaré que les jurés n'avaient pu s'entendre pour rendre un verdict, et qu'il n'y avait pas probabilité qu'ils pussent s'accorder. Sur motion de l'avocat de district, la Cour a déchargé le jury, et la prisonnière a été reconduite en prison.

—Meurtre.—Une jeune négresse appartenant à M. Villere a été arrêtée hier et conduite en prison, sous l'accusation d'avoir tué son père, économe de l'habitation. Il paraît qu'au moment où le père châtiait sa fille pour une faute qu'elle avait commise, celle-ci se saisit d'un couteau qu'il avait dans sa poche et lui porta le coup mortel.

Vol considérable.—La malle du docteur Anson Jones a été forcée mercredi dernier dans une des chambres de l'hôtel Hewlet, et une somme d'environ $9,000 en espèces qui s'y trouvait a disparu. Les soupçons se sont portés immédiatement sur un jeune mulâtre nommé Noble Johnson, à qui ses fonctions de domestique donnait entrée dans toutes les chambres. On l'avait vu la veille dans celle du docteur Jones, affectant d'être fort occupé. La police ayant fait les perquisitions ordinaires a trouvé $3,000 dans l'endroit de l'hôtel où loge Johnson. Celui-ci a été arrêté et envoyé devant la Première Cour de District.

—L'examen de Michael Flood Sr. et de Michael Flood Jr., accusés d'avoir causé la mort de John Higgins, s'est terminé hier. Ils ont été envoyés devant la Première Cour de District, sous la prévention d'homicide.

Vols.—D. C. Clark a été arrêté hier, à la requête de J. W. Zacharie, sous la prévention de vol. Il a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.—William Gibson, arrêté également pour vol, a été envoyé pardevant le même tribunal.

—Joseph Basile a fait un affidavit devant le recorder Genois dans lequel il déclare qu'il y a environ neuf mois il confia une somme de $300 à une esclave de Mme Poy ; à son arrivée en ville il réclama son argent, mais il apprit que l'esclave était à la dépositaire par un esclave nommé Edmond. L'accusé a été arrêté et attend en prison l'examen de son affaire.

—G. Minez a été envoyé par le recorder Genois devant la Première Cour de District sous l'accusation d'avoir commis un assaut et batterie sur la personne de J. A. Medina.

—Joe Barnett a comparu hier devant le recorder Genois sous l'accusation d'avoir volé une somme de $180 à James Moore. Celui-ci prétend qu'il se trouvait avec l'accusé aux bains du Verandah et que l'argent qu'il avait dans sa poche avant d'entrer dans le bain ne s'y trouvait plus lorsqu'il en sortit. L'accusé a fourni caution pour comparaître.

—Le feu s'est déclaré hier matin dans les derrières d'une maison située à l'encoignure des rues Moreau et Français ; et malgré la promptitude des secours une douzaine de maisons ont été la proie des flammes. Malgré l'intensité de la chaleur nos braves pompiers ont fait leur devoir avec une ardeur digne des plus grands éloges. Pendant l'incendie une certaine somme d'argent a été trouvée, et $51. 75 sont en ce moment déposés au corps de garde de la 3e municipalité.

Rixe.—Douze pompiers de la Compagnie No 18 ont été arrêtés hier. Il paraît que l'un d'eux, en revenant de l'incendie, se prit de querelle avec un individu au coin des rues Royale et Dumaine. Plusieurs personnes sortirent d'un café voisin pour intervenir mais d'autres pompiers qui passaient se mirent alors de la partie et forçant l'ennemi à battre en retraite se précipitèrent dans le café. Il y eut là bon nombre de coups de poing échangés et quelques pauvres diables furent assez maltraités. Les pompiers firent ensuite pleuvoir une grêle de pierres dans le café et ces projectiles brisèrent en pièces les vitres, les verres et les carafons. Le maire et le recorder Genois avertis de ce qui se passait accoururent et, toute hâte sur les lieux et parvinrent à rétablir l'ordre. Les pompiers arrêtés ont été plus tard mis en liberté sous caution. Il nous a été impossible de savoir de quel côté venaient les premiers torts. Les pompiers ont sans doute été provoqués car nous répugnons à croire qu'ils aient été les agresseurs. Leur excellente discipline et leur respect de l'ordre ne se sont jamais démentis jusqu'à ce moment.

—Le coroner a tenu enquête, hier, sur le corps d'un homme blanc, nom inconnu, trouvé noyé dans le fleuve, vis-à-vis les casernes : verdict—noyé. Une enquête également a été tenue sur le corps d'un Irlandais, âgé de 24 ans et nommé James Coyle, frappé de mort subite, dans une maison de la 3e municipalité—Verdict : mort d'apoplexie. Une autre enquête a eu lieu sur le corps d'un nommé John Morrison, qui a été trouvé évanoui sur la Levée et transporté au corps de garde de la 1re municipalité où il est mort peu après. Verdict : mort d'un coup de soleil.

FEUILLETON.

Le Vengeur du Mari.

L'ETANG DES ILES FLOTTANTES.

IV.

UNE PAIX A LA FORGE.

Au moment où Alice reçut ce billet, mystérieusement jeté à la porte de sa chambre par le petit chevrier Joseph, elle s'habillait pour se rendre à un bal splendide donné par un conseiller de préfecture de Malesforest.

Malgré elle, sa pensée se reportait vers l'inconnu aux bouquets de bruyère. Elle se disait que, peut-être, elle le verrait à ce bal ; que, se cachât-il dans la foule, elle le devinerait à un geste, à un regard ;—et alors ses yeux s'animaient et elle apportait involontairement à sa toilette plus de soins et de coquetterie. L'imprudente jouait avec le feu sans se douter du danger. Son cœur, avide de passions, inquiet et enthousiaste, lui faisait sentir un vide profond dans son existence et cherchait un aliment au dehors. Lorsqu'elle tendit, distraite, sa main vers sa femme de chambre pour prendre le billet, elle venait de jeter dans la glace un dernier et vague sourire à sa beauté.

Elle fut d'abord sans comprendre, puis elle relut, et un éblouissement passa sur ses yeux. Ce billet si laconique, c'était un coup de foudre qui la réveillait brusquement de ses rêves, et qui, du haut de ces illusions enchantées, la faisait retomber dans une réalité cruelle et inattendue.

Cette jeune femme, parée pour le bal, avec son collier et ses pendans d'oreille en diamans, accablée de stupeur et froissant ce billet avec ses mains mignonnes chargées de bagues, offrait une image saisissante de la terreur ; mais dès qu'elle fut revenue à elle et eut bien compris la portée de ce message sinistre, elle n'hésita pas sur le parti à prendre.

Elle avait le cœur noble et courageux ; elle résolut d'affronter le danger et de sauver son mari ou de partager sa destinée. Pour sa nature impatiente et nerveuse, il y avait un attrait secret dans toute action, fût-elle périlleuse, et jetant à la hâte sa mante sur ses épaules nues, elle s'élança dans la direction de la forge, comme elle se fût jetée dans un précipice, car depuis plus d'une demi heure Jacques Terral était parti.

Il s'y était rendu en effet avec son calme ordinaire, malgré de vagues rumeurs venues jusqu'à lui, malgré quelques placards grossiers et menaçans collés depuis deux ou trois jours aux portes de la forge et qu'il avait lus avec dédain, sans même donner l'ordre de les déchirer.

Il savait bien, en effet, que l'irritation du peuple, à cette époque de réaction, était grande et légitime ; à la suite des catastrophes qui accompagnèrent la chute de l'Empire, la disette et la famine avaient fait leur sinistre apparition. Le pain manquait ; le commerce était paralysé ; beaucoup de fabriques se fermaient et jetaient sur le pavé des familles d'ouvriers bientôt transformées en tribus de mendians ; une agitation sourde bourdonnait de toutes parts, et le cours irrégulier de la justice n'avait pu réprimer tous les désespérés qui brûlaient les maisons des propriétaires soupçonnés d'accaparement ou qui pillaient les chariots chargés de grains.

Jacques Terral n'avait pas, comme tant d'autres alarmés de ces symptômes menaçans, suspendu ni diminué les heures de travail ; il n'avait pas supprimé une partie de ses ouvriers, mais il avait dû diminuer le chiffre du salaire, et, convaincu de la nécessité de cette décision, il s'était fait un cœur de bronze pour résister aux plaintes comme aux menaces. En avançant vers la forge, le soir de la paie, il rencontra bien des groupes déguenillés fixant sur lui des yeux tantôt suppliants, tantôt haineux et farouches, et d'où sortaient des gémissements, des prières ou des imprécations. Le maître n'y faisait pas même attention. Il pensait le long du chemin à son Alice si jeune et si belle ; il se demandait pourquoi un mur de contrainte semblait s'être élevé entre eux ; il se reprochait de trop renfermer son amour dans son cœur, par crainte de la froisser. "Elle croit m'aimer, pensait-il, parce qu'elle ressent pour moi un sentiment presque filial, mais je n'occupe pas toutes les facultés de cette nature vive et passionnée. Et pourtant devant cette affection calme et chaste, je rougis de la fièvre qui brûle ma tête et mon sang !"

La forge était située à un petit quart d'heure de la maison du maître. A cette heure, de grandes flammes rougeoyaient au-dessus dans les ténèbres et lui donnaient l'aspect d'un gouffre infernal. A l'intérieur, elles illuminaient les ombres noires des forgerons qui ne ressemblaient pas aux vigoureux et titaniques cyclopes qu'eut rêvés l'imagination d'un Parisien. C'étaient des hommes maigres, bronzés, chétifs, dont les jambes grêles accusaient un profond énervement, car cette constante éruption de chaleur pompait l'eau qui découle de leurs membres les desséche et les calcine. Toute leur force se concentre dans leurs bras, maigres aussi, mais sur lesquels se tendent et saillissent des muscles d'acier. Ces hommes sont habituellement mornes, ennuyés, sombres, comme hébétés. Chez eux point de gaîté franche et triviale, pas même une chanson de caserne ou d'atelier aux lèvres. Leurs yeux éblouis et rougis n'ont qu'un regard terne et incertain. Tels étaient, du moins, les forgerons de M. Terral.

Lorsque le maître entra, quelques ouvriers alimentaient le haut du fourneau, dans la forme ou le creux duquel ils jetaient le minerai, ce sable jaune qui doit devenir fonte et fer, et qui de là coule dans des rigoles où il s'allonge en barres plates et minces sous le battement du lourd marteau de fer mis en mouvement par des machines, et vulgairement appelé *le crapaud*. Mais tous les autres erraient désœuvrés, traînant après eux, comme des grappes humaines, leurs femmes et leurs enfans, hâves, affamés, en haillons.

A son arrivée, il se fit un profond silence.

Terral entra dans un petit cabinet à porte vitrée, où le contre-maître lui rendait ordinairement compte de l'état des travaux, et où il faisait la paie chaque samedi soir. Il déposa sur le bureau deux sacs d'argent, et à ce bruit, le jeune Franz, qui, courbé sur son pupitre et absorbé dans une rêverie profonde, crayonnait vaguement une tête de jeune femme, tressaillit et releva vivement la tête.

A la vue du maître de forges, il faillit pousser un cri de surprise et devint pâle. Il fut sur le point de lui crier :

—Mais on ne vous a donc rien dit ! votre femme ne s'est donc pas jetée à vos pieds pour vous empêcher de venir dans cette tanière de bêtes féroces !

Mais d'un coup d'œil il avait vu Bourrasque et trois autres ouvriers fermer la porte de la forge et s'y appuyer. Il se tut.

Nulle puissance ne pouvait désormais tirer M. Terral des mains de ces forcenés.

Cependant ce dernier ne s'était pas aperçu de ces manœuvres, et il dit tranquillement à Franz :

—Muller, veuillez disposer les piles et me remettre le décompte de chaque ouvrier.

Le jeune homme fit un geste nerveux et se dit :

—Je suis un lâche de ne pas avertir cet homme de son danger ; mais que puis-je faire contre ce tas de furieux ?

Et d'une main tremblante il se mit à compter et à empiler les écus.

Un silence morne régnait dans l'atelier. On entendait d'une façon distincte le cliquetement argentin du métal. Terral s'avança sur le seuil du cabinet, et s'adressant aux ouvriers qui peu à peu s'étaient groupés et rapprochés de lui,

—Compagnons, dit-il d'une voix ferme, voici l'heure de la paie. C'est la dernière fois, vous le savez, qu'elle sera rétribuée d'après l'ancien tarif. L'année a été mauvaise, mauvaise au maître autant qu'à l'ouvrier, et c'est en vain que j'ai espéré quelque temps éviter la nécessité d'une réduction de salaire. A partir de ce soir, le nouveau tarif va être affiché dans l'atelier. Ceux qui ne le trouveront pas à leur gré et qui ne voudraient pas l'accepter sont libres de chercher de l'ouvrage ailleurs.

Nul ne répondit, mais ce silence était menaçant comme ces calmes qui précèdent l'orage et qui oppressent la poitrine. Jacques Terral lui-même semblait mécontent de sa rude résolution, et pour échapper à la contagion de cette contrainte qui semblait peser dans l'air, il s'empressa de prendre sur le bureau le livret où le compte de chaque ouvrier était additionné, et il cria d'une voix un peu altérée :

—A toi d'abord, Bastien Goyard !

Le forgeron interpellé hésita et fit un pas en avant, mais un geste et un regard menaçants de Bourrasque l'eurent bientôt cloué à sa place.

—[illegible] ? ah çà, ne m'as-tu pas entendu ? reprit Terral avec impatience.

—Il n'irait pas te tendre la main comme un mendiant, dit une voix avec un accent d'insolence.

—Qui a parlé ? demanda sévèrement le maître de forges.

—Moi ! répliqua avec hardiesse Bourrasque, et il vint se planter railleusement, les bras croisés et le rire aux lèvres, devant Terral.

—Quand ce sera ton tour, je t'interrogerai et tu répondras, dit froidement Terral.

—Oh ! oh ! je ne suis chassé pas de ce bois-là, reprit l'ouvrier. Il y a longtemps que j'ai envie de te dire ton fait et je vais contenter mon envie !

—Misérable, retire-toi ! s'écria Terral exaspéré de tant d'audace.

—Ah ! nous en sommes déjà aux gros mots ! reprit l'impudent Bourrasque. Eh bien, oui, mon cher doux maître, je suis un misérable, un gueux, un porte-besace ; mais la faute à qui, si ce n'est à ceux qui nous tondent la laine sur l'échine ?

—Silence ! interrompit Terral indigné.

—Silence ! Pourquoi donc ? continua l'ouvrier. Je me suis accordé la parole et je la garderai. Dieu merci, c'est le moins qu'il nous reste la langue pour nous plaindre. Tu crois avoir beau jeu avec nous parce que nous sommes ignorans et déguenillés, mais nous avons cet avantage sur toi que nous sommes en effet trop misérables pour rien craindre. Tu as mal choisi ton temps pour réduire notre salaire, mauvais riche ! Le blé manque ; nos vieux, nos femmes et nos enfans rongent l'herbe des champs et meurent de faim. Au nom du diable, si notre travail ne peut pas les nourrir, ce n'est pas la peine de nous tuer le corps à travailler pour engraisser les chevaux de tes écuries et les chiens de ton chenil !

—Que voulez-vous donc ? A quoi tendent toutes ces insolences ? demanda Terral d'une voix brève et froidement ironique.

—Il faut que tu augmentes le salaire, maître, au lieu de le diminuer, dit résolument l'ouvrier.

—C'est impossible ! répliqua Terral.

Les ouvriers murmurèrent. Bourrasque se retourna et d'un signe leur imposa silence. Il se rapprocha de son interlocuteur et répéta le mot : "Impossible !" c'est-à-dire qu'il est impossible, n'est-ce pas ? d'avoir du cœur, de la pitié, d'être humain pour des chrétiens comme on le serait pour des animaux ! Ah ! c'est que pour apprendre cette science-là, il faut avoir pâti soi-même, il faut avoir mangé longtemps de la vache enragée ; il faut avoir manqué, par la neige et le givre, d'un chiffon de linge pour faire un lange d'abord, puis un linceul à son enfant.

—J'ai été malheureux plus que vous tous, dit à voix haute le maître de forges, et j'ai appris que quiconque travaille et a bon courage finit toujours se tirer d'affaire avec l'aide de Dieu.

—On ne se tire pas toujours d'affaire, reprit Bourrasque d'un air sombre. Maître, tu as l'orgueil et l'aveuglement de la richesse ; mais que dirais-tu si cette nuit tu voyais ta jeune femme éperdue et grelottante, fuyant les décombres enflammés de ta maison et classée même de nos tristes cabanes, au lieu de la regarder danser dans un bal avec des fleurs de diamant dans ses cheveux ! Oh ! ne crois pas que le malheur ne puisse t'atteindre, et prends garde !

Jacques Terral frissonna à cette image, la plus terrible que l'on pût évoquer devant lui. L'ouvrier souriait déjà, lorsque le maître, irrité d'avoir laissé deviner et provoquer sa faiblesse, répliqua vivement :

—Je ne veux pas de conditions.

—Tu te repentiras de cette parole, dit Bourrasque, lorsque tu verras ta ruine s'accomplir sans pouvoir faire un pas pour l'empêcher.

—Je suis seul contre cinquante, mais je ne céderai pas aux menaces ni aux violences, répondit fièrement Terral. Si vous n'acceptez pas le nouveau tarif, je trouverai des ouvriers plus dociles.

—Il n'en entrera pas un à la forge, cria Bastien.

—La forge est ma propriété, et si dans cinq minutes tout n'est pas tranquille dans l'atelier, dit lentement Terral en tirant sa montre et la posant sur la table avec un geste impérieux, je vous renvoie tous !

—Comme Pierre Gervais, n'est-ce pas ! répondit Bourrasque au milieu d'un silence de mort, et voyant le visage du maître se troubler à ce nom, il continua :—Vous nous chassez comme des valets qui vous auraient volé, nous qui vous gagnons votre fortune et qui demandons seulement à gagner de quoi mettre sous la dent pour nous et nos familles.

—Je n'ai jamais refusé de secourir ceux d'entre vous que la misère a atteints et qui sont venus à moi, dit le maître de forges.

—Bourrasque haussa les épaules, et se retournant avec un rire amer vers ses compagnons.

—Voyez-vous ce richard orgueilleux ! il veut bien nous faire l'aumône, la charité avec les rognures de l'argent qu'il nous vole ! Eh bien, non ! nous partirons tous, gueux braves ; mais c'est nous qui lui ferons la charité d'une dernière soirée de forge et qui travaillerons gratis pour le millionnaire ! En avant, les marteaux !

—Je te défends de toucher à un seul outil de cette forge ! s'écria Terral exaspéré. Hors de chez moi, misérable ! Hors de chez moi tous si vous soutenez cet homme !

Mais les ouvriers irrités, le visage contracté par la colère, murmurant, les uns : "Il nous prend donc pour un troupeau d'agneaux !" les autres : "Il croit nous faire peur !" se groupèrent devant lui en phalange compacte comme pour insulter à cet adversaire isolé et impuissant.

Cependant Bourrasque, saisit un marteau en signe de bravade, avait tranquillement repris un marteau et l'avait laissé retomber sur l'enclume. Alors Terral s'élança d'un bond soudain pour lui arracher le marteau des mains. La masse des ouvriers s'ébranla, et tandis que la plupart entouraient leur maître, deux des plus robustes saisirent avec leurs tenailles un bloc de fer incandescent, et le traînant sur le pavé, l'apportèrent sur l'enclume, où Bourrasque se mit à le frapper à coups redoublés.

A ce bruit insultant, le maître de forges se sentit plus maître de sa colère ; le sang bourdonnait à ses tempes et voilait ses yeux d'un nuage. Sans se soucier de tous ces regards furieux qui le menaçaient, de ces poings levés, à demi nues, qui frôlaient sa tête, il se baissa avec un mouvement de rage, et ayant ramassé un lourd barreau de fer contre lequel ses pieds avaient trébuché, il cria à son contre-maître :

—Muller, fermez la porte et gardez la clef.

Puis il s'élança vers Bourrasque, qui, sifflant toujours sa chanson, continuait bravement sa besogne.

Le vide se fit devant Terral ; car l'expression terrible et désespérée de sa figure avait intimidé les ouvriers, et les deux adversaires se trouvèrent seuls en présence. Bourrasque, qui, du coin de l'œil, avait surveillé les mouvemens du maître, sauta de côté assez à temps pour éviter un choc terrible.

Puis faisant tournoyer avec une force et une agilité extraordinaires son marteau au-dessus de sa tête, il en asséna un coup violent sur le barreau qui tremblait aux mains de Terral, car ce dernier venait d'entendre tout à coup une voix de femme, une voix connue et aimée, jeter, déchirante comme un râle, son nom au milieu de l'atelier révolté.

Le barreau roula à terre. Les ouvriers poussèrent des cris de triomphe, entouré par ces furieux dont la colère brutale éclatait enfin, n'ayant ni le temps de réfléchir, ni celui de jeter un regard en arrière, le maître de forge s'élança, prompt comme l'éclair, droit devant lui jusqu'au réservoir d'eau glacée qui se trouvait au fond de l'atelier. Puis remplissant de cette eau le grand vase de cuivre placé à côté, il monta avec ce fardeau les degrés de l'échelle dressée contre la chaudière où la vapeur chauffait dans le haut fourneau.

Alors, se retournant vers les ouvriers stupéfaits, il leur cria d'une voix tonnante :

—Retirez-vous tous ou je verse cette eau dans la chaudière !

La menace était terrible, car une goutte glacée tombant sur cette vapeur bouillonnante devait faire éclater la chaudière et semer l'atelier de débris et de cadavres.

C'est à ce moment qu'Alice venait d'entrer haletante et brisée, et que son aspect faisait reculer Franz épouvanté, tandis que les ouvriers reculaient devant le geste suprême de Terral et que déjà plusieurs demandaient grâce.

—Taisez-vous donc, cœurs de papier mâché ! leur cria Bourrasque. Le richard n'osera pas ; il tient trop à sa fortune pour la faire sauter en l'air.

Mais ses compagnons n'eurent pas plutôt vu la jeune femme se montrer sur le seuil de la forge, belle et blanche comme une apparition, qu'ils s'écartèrent devant elle avec un sentiment de respect et d'espoir.

Ce fut alors au tour de Jacques Terral, dont le sourire et le geste les bravaient, de trembler comme un enfant, car il sentit tout son courage l'abandonner en voyant le danger de sa bien-aimée.

Cependant Alice était restée un instant immobile à l'entrée de cet enfer, éblouie par les scintillemens et les rugissemens des flammes. D'un coup d'œil elle avait ensuite embrassé l'ensemble de ce tableau sinistre qui s'offrait comme un rêve à ses yeux. Sur le haut de l'échelle se penchait son mari, dont le front large et creusé de rides et se chargeait de nuages, dont les yeux lançaient des éclairs. Entre elle et lui s'éparpillaient ces hordes d'ouvriers cuivrés par le feu, noircis par le charbon, et sur les visages farouches desquels on lisait empreintes la révolte et la haine contre le riche. Enfin, pour cadre à ce drame, se joignait le bouillonnement formidable du fer fluide dans les hauts fourneaux incandescens, tandis que les flammes fuyant par les ouvertures jaillissaient dans l'air et illuminaient les cours comme un incendie.

Alice comprenait enfin quel courage et quelle volonté étaient nécessaires pour diriger et manier ces hommes presque abrutis. Elle admirait l'énergie de Terral. Pourtant à son oreille bruissaient encore les plaintes et les lamentations de ces femmes, de ces enfans, dont elle avait traversé les groupes répandus dans les cours, et à qui elle n'avait pas hésité à donner de l'espoir. Et comme elle avait toujours vu son mari en quête du moindre de ses désirs, soumis à ses caprices les plus futiles, elle ne douta pas un instant qu'il n'écoutât sa voix et qu'un mot de sa bouche ne fît fléchir comme un osier flexible cette volonté robuste et inébranlable en face des rugissements et des menaces. Quel fut donc son étonnement lorsque le maître de forges étendant sa main vers elle avec un geste d'autorité, lui dit d'une voix dure :

—Retirez-vous, madame ! Sortez ! sortez ! votre place n'est pas ici !

Alice entendit ces paroles comme si elles eussent été prononcées par une bouche étrangère, car aucun accent de tendresse ou d'émotion n'adoucissait le sens impérieux de cet ordre. Stupéfaite, elle faisait machinalement un pas en arrière, lorsque Bourrasque releva railleusement la phrase de maître Terral.

—Non, s'écria-t-il, la place de la maîtresse n'est pas ici, au milieu des malheureux. La place de Mme Terral est au bal, au milieu de la musique, des danses et des parfums, comme celle de nos femmes est au revers des fossés, sur la route, dans la boue, sous la bise !

Puis désignant à merveille l'hésitation de Terral à agir, il ajouta par bravade :—Verse donc ton eau glacée dans la chaudière, maintenant !

Mais non, tu n'oses pas ! S'il ne s'agissait que de nous, à la bonne heure ! Mais tu ne veux pas faire partager notre châtiment à cette délicate créature dont la beauté te rend si fier et si glorieux ! Oh ! que ne donnerais-tu pas pour la voir loin d'ici, n'est-il pas vrai, richard ?

—Sortez donc, madame ! répéta Terral d'une voix brève et sifflante. Vous, au moins, obéissez-moi !

Alice, étourdie, jeta un regard autour d'elle. Déjà les ouvriers l'entouraient. L'un d'eux, Bastien Goyard, saisit le bout de sa mante comme pour la retenir, et lui dit :—Vous voyez, madame, que M. Terral est bien dur aux pauvres gens.

—Il croit parler aux nègres qu'il commandait aux colonies, dit un autre. Et un troisième ajouta :—Il est impitoyable comme si nous étions d'une autre chair que lui ! Il faut que notre sœur se change en or pour lui et il ne veut pas même nous jeter, comme à ses chiens, une ration suffisante.

Tout ceci fut dit avec des voix rauques mais plaintives, avec des gestes à la fois désespérés et respectueux. La jeune femme se sentit le cœur touché. Autour d'elle il n'y avait plus que l'insistance navrante de la misère ; sa vue avait fait fondre l'irritation des âmes, éteint les lueurs dans les regards et la violence sur les lèvres.

—Mais enfin, que voulez-vous, mes braves gens ? leur dit-elle d'une voix émue. Pourquoi insulter et menacer votre maître ? M. Terral est bon et généreux.

—Il nous refuse du pain, et il en faut pour nos enfans ! répliqua Bastien.

—C'est que vous avez employé avec votre maître la colère et la violence, dit Alice, et les lâches seuls cèdent à cela. Mais M. Terral est le plus honnête homme que je sache. Retournez à votre travail, mes amis, et je me lais garant qu'il vous écoutera.

Debout près de l'entrée, Franz Muller regardait cette charmante créature avec des yeux brillans de sympathie et d'admiration, disposé à mourir pour elle si un doigt se levait pour l'outrager.

EMMANUEL GONZALES.

(A continuer.)

AU PUBLIC.

La construction de la nouvelle cathédrale ayant été l'objet d'appréciations erronées, je prends la liberté de donner à ce sujet quelques explications, afin d'effacer de l'esprit public les fausses impressions qu'il aurait pu recevoir.

A la demande de l'avocat des marguilliers de l'Eglise St-Louis, l'honorable juge de la Seconde Cour de District nomma trois experts, dont deux entrepreneurs de bâtisses, afin d'examiner les travaux et les matériaux employés par le soumissionnaire par rapport aux termes de son contrat. Ces Messieurs devaient rapporter sur les quatre questions suivantes :

1o—Les matériaux employés dans les constructions de la cathédrale sont-ils de bonne qualité ? et les travaux sont-ils conformes aux termes du contrat ?

2o—Est-il nécessaire pour la solidité de l'édifice qu'une partie de l'ouvrage soit démolie ou renforcée par des contreforts ?

3o—Quelle est la proportion des travaux déjà faits relativement à ceux qui restent à faire suivant le contrat du défendeur ?

4o—Quelle est la valeur des travaux faits et des matériaux employés suivant les cours du marché ?

M. Samuel Steward a répondu comme suit à ces questions :

Première question—Je réponds oui.—Mais je pense que les briques du pays, employées pour la base des tours n'est pas la qualité qui conviendrait pour supporter un poids aussi énorme.

2o—Je réponds oui.—Rien que l'édifice soit défectueux, surtout vers le centre, où se trouvent des petites colonnes et à la clef de la voûte circulaire de la nef.

3o—Je crois, ainsi que je suis capable de prononcer sur cette matière, que les travaux et les matériaux sont conformes aux termes du contrat, à l'exception des chapiteaux en pierre, des colonnes de fer, qui auraient du être en granit.

Deuxième question—Oui, le centre de la nef et une partie des murs de côté.

Troisième question. J'estime les travaux tels qu'ils se trouvent maintenant | $14,418 00

Avant la chute de la tour, | 10,000 00

Ouvrages et matériaux autour de l'édifice, | 2,000 00

43,000 pieds de bois dans le chantier de Kirwan, | 700 00

Un banc de l'église presque terminé à $0 | 395 00

124 do forme stalles à $0 | 1,036 00

Montant des trois contrats et perte supportée par Kirwan, | $61,145 00

Si tous les matériaux et les travaux faits actuellement étaient parfaits, | $113,000 00

Quatrième question—Je réponds que ce a dépensé des changemens qu'auront fallu ; mot de $48,000

M. George Purves répond à ces questions de la manière suivante :

Première question—Je réponds oui—Je considère les matériaux bons et le travail bien fait, mais l'édifice est de ciment, partie cependant à la partie de la façade et le sanctuaire de crois que les spécifications ont été remplies excepté dans quelques points minimes, exécutés.

Deuxième question—Je crois qu'il est nécessaire que la partie supérieure de la façade et la partie entre la façade et le sanctuaire soit démolie.

Troisième question—J'estime que les travaux et matériaux faits ou fournis par M. Kirwan pour la cathédrale ont du coûter environ quatre mille piastres. (Ou $4,000).

Quatrième question—J'estime les travaux et les matériaux de la cathédrale dans le moment actuel $60,000 à et la valeur des matériaux autour de l'édifice $3,500.

Il est inutile de reproduire le rapport de M. Le Burgo qui s'accorde en grande partie avec les deux rapports ci-dessus.

Voici donc les preuves qu'ont été fournies par ceux qui ont condamné mon travail. Il serait injuste de reproduire les témoignages de gens très respectables, lesquels on prouverait qu'il est complètement impossible d'exécuter le plan de l'architecte chargé des travaux de la cathédrale. Il faut aussi que les termes de mon contrat j'étais tenu de terminer et le pouvoir dudit architecte. Mais ne regrette pas que moi la chute des ouvrages, qui a eu lieu au mois de décembre dernier car j'en supporte presque toute la perte. J'accuse de ce ... conséquence de la faute des autres, mais je m'élève et proteste contre la calomnie que ces mêmes personnes répandent sur mon compte. Je déclare qu'on ne démontre ... l'incapacité des personnes chargées de la direction des travaux, quoiqu'on dise la pétition des marguilliers demandant une inspection dans le cours du contrat.

19 juil. J. F. KIRWAN.

Décédé hier, à midi, Madame Estelle DUFOUR. Les amis et connaissances de la famille Laclotte sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures. Son corps est exposé rue Bagatelle, entre les rues Grands-Hommes et Craps.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des boulangers et marchands, à la vente, par Carman & Kierdo, de 500 barils de farine superfine et en déchargement de la barque Surgeon, de Philadelphie. Cette vente aura lieu cette après midi, à cinq heures et demie, sur la Levée, en face du marché aux viandes, première municipalité.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 18 juillet 1850.

Le marché au coton est très plat aujourd'hui ; les ventes s'élèvent à peine à 400 balles.

Le sucre et la mélasse se vendent par petits lots aux anciens cours.

La farine n'a pas varié ; un petit lot de farine nouvelle de St-Louis a été vendu à $7. Il se fait peu de chose en maïs.

Les provisions n'ont pas varié. Les ventes se font par petits lots.

Le whiskey se vend 24 cts le gallon pour le rectifié.

Le change n'a pas varié, mais la demande est plus animée.

Il ne s'est rien fait en fret.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Superb, Prentiss, pr Liverpool.
Brick Josephus, Pitcher, pr Havanah.
Goëlette John Wesley, Fatous, pr Gray Town.

—ARRIVÉS.—

Navire Radius, Murrey, de Bordeaux.
Goëlette Madona, McNeil, de Tampa Bay.
Sarah Matilda, Wilson, de St Marks.

—STEAMERS.—

Latona, Reeds, d'Atchafalaya.
Hecla, Kay, de Grand Ecore.
Gen Taylor, Hyde, de Donaldsonville.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
James Millingan, Morton, de St-Louis.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]		
America, pour New-York	le 6	Juillet
Asia, pour Boston	le 13	Juillet
Canada, pour New-York	le 20	Juillet
[D'AMERIQUE.]		
America de New-York	le 31	Juillet
Asia, de Boston	le 7	Aout
Canada, de New-York	le 14	Aout

☞ Le navire RADIUS, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue Quartier, 1re municipalité. Les consignataires de marchandises par le dit navire voudront bien prendre leur permis en douane, dans le délai de 5 jours, sans cela leurs marchandises seront envoyées à leur frais dans les magasins publics. 19juil

☞ Les consignataires des 15 demi pipes eau de vie marquées W H & O et 12 boucauts porcelaine marquées H H & C, à ordre par le brick Ferdinand, de Bordeaux, sont priés de passer au bureau du soussigné pour en payer le fret, dans le cas contraire les dites marchandises seront vendues pour leur compte et risques. AUG MOLIER,
6juil—3 f 90, St Louis

QUARTIER-GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1850—A. R. 75.

Ordres Généraux—No. 9.

Honneurs Funèbres à feu le Président des Etats-Unis.

CONFORMÉMENT à l'ordre émané du Quartier-Général du major général John L. Lewis, les officiers et membres de la Légion de la Louisiane devront participer aux témoignages de l'affliction publique profondément sentie par toute la nation américaine à l'occasion de la mort inopinée d'un grand citoyen, d'un illustre héros et patriote, du général Zachary Taylor, Président des Etats-Unis.

En conséquence, ils devront ;

1o—Porter un crêpe de deuil un crêpe au bras gauche et à la garde de l'épée, pendant soixante jours.

2o—Les drapeaux et étendards des différens corps de la Légion resteront voilés d'un crêpe noir pendant l'espace de soixante jours.

D. AUGUSTIN, Brig. Général.
James Kathman, Aide-de-Camp. 19juil.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

En conformidad al articulo 13, seccion 3 de los reglamentos, la compañía se reunirá en asamblea general el jueves proximo, 25 del corriente, á las once de la tarde, en su sala de armas situada al No 14, de la calle de Dumaine, entre las de Levée y Condé.

Se recomienda tanto á los miembros activos como á los honorarios la mas exacta y puntual asistencia.

De orden del Capitan.

CAYETANO PACHE,
julio 19 Sargento 1ro.

Compagnie des Pompiers d'Orléans No 21.

LES officiers et membres de cette Compagnie sont invités à assister à l'assemblée trimestrielle qui aura lieu dimanche 21 courant, à midi, à l'encoignure des rues Claiborne et Orléans. La présence de chacun est requise.

Par ordre du Capitaine,
19 juillet—3 [illegible] BARD, Secrétaire.

BIJOUX TROUVES.

IL a été trouvé il y a plusieurs semaines, un petit paquet renfermant un *bracelet en cheveux avec chaîne en or émaillé*, une *épingle en corail et des lorgnettes*. On pourra recouvrer ces objets, dont on devra donner la description, en s'adressant au bureau de l'*Abeille*, et en payant les frais de la présente annonce. 19juillet ☞

NOURRICE.—Une Française, âgée de 20 ans, désire prendre un enfant en nourrice, qui pourrait être chez elle ou chez les parens de l'enfant. Elle fournira de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. 16 juillet—6t

AVIS.—Trois jeunes gens désireraient trouver des CHAMBRES GARNIES, dans une maison respectable, située dans le centre de la ville : de la rue du Canal à la rue St Pierre. Ils s'engagent tout à prendre un bail d'une année et payeront un prix libéral. S'adresser, Boite K. 12, à la Poste. 18 juillet—3t

Demande de pension dans une famille française.

DEUX Messieurs employés dans le commerce et ayant des habitudes paisibles désireraient trouver la pension et le logement dans une famille française. On préférerait une maison qui serait qu'à 15 minutes de marche de l'Hôtel St Charles. S'adresser à X. Y. Z., au bureau de ce journal. 18 juillet—3

ON demande un vendeur pour un magasin de détail de marchandises sèches, bien au courant de ce genre d'affaire et parlant l'anglais, le français et l'allemand, ainsi que possible. Appointemens modérés. Les meilleures recommandations sont requises.

S'adresser par lettre à la poste, boite D 118.
18 juil—6

ROUES ET CHARRETTES A BOEUFS.

EN déchargement du navire Philadelphian et en magasin, un grand assortiment de roues de charrettes à bœufs, avec ou sans essieux, convenables pour le marché Mexicain et celui du Texas.

Aussi charrettes, wagons d'habitations, brouettes à terre et autres, à vendre à bas prix par
JAMES D. DENEGRE,
18 juillet—1m 27, rue de la Vieille Levée.

Avis aux Planteurs Sucriers.

A VENDRE à un prix une CHAUDIERE A SUCRE, en cuivre, à serpentine, le tout complet. S'adresser à HOGAN & TUREAUD,
18 juillet—2m 20, rue de la Vieille Levée.

EN débarquement du navire sarde Maria Eugenia, capt. Malledo, venant de Marseille :

50 barriques vin rouge Bergasse,
200 paniers de 12 bout. huile d'olive J. Plagnol,
50 paniers de 24 1/2 do do do
30 caisses olives amellaux, modèle carré,
20 do do do do ordinaire ;
20 do do capres capotes do,
30 do do cornichons à l'estragon do,
10 do do anchois assorties ;
100 paniers de 144 bouteilles vides de 24 onces ;
8 do do 100 cruchons en terre, d'un litre ;
6 do do 75 do do do.

A vendre par B. TALAMON,
17juil 102—106, rue Royale

CIGARRES DE LA HAVANE.—3000 Regalias, Esmeralda, Washington et autres titres de commercia, venant d'arriver et à vendre par
MITCHEL & MARRINDORFF,
17 juil 36 rue Poydras

CIGARES.—196,000 des marques Minerva, Dorada, Niagara et Commopolita.

Cigarettes—7 caisses de la marque La Espanola.

Amandes douces—50 damejeannes en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
B. VALLS,
16 juil 37, rue de la Commune.

Vins—Huile, &c. &c.

EN débarquement de la barque sarde Maria Eugenia, de Marseille, et à vendre par les soussignés.

150 barriques vin rouge ;
40 barils vin blanc,
20 do muscat Porto ;
200 caisses vins ;
250 paniers huile, 24 onces.

PAUL JUGE FILS & CO,
14juil—15f 27, St-Louis

AVIS.

UN vieux praticien dans l'Etat de la Louisiane, le Docteur JULES VIGNE, de Paris, ayant résidé 14 ans dans la paroisse Pointe Coupée, offre ses services aux habitants de la Nouvelle-Orléans. Sa demeure est encoignure Touche et Duplantier. 15juil—1m.

Marchandises pour le marché Mexicain.

10 BALLES coton écru, imitation Russie, 20 caisses platille, 36 pouces.
4 balles lastings ;
10 balles indiennes blanches et noires ;
15 caisses bobines coton à coudre ;
60 balles indiennes fantaisie, 9/8 ;
4 do satin, 38 pouces,
6 do mouchoirs jaconats ;
2 caisses do verone ;
7 Siletias—600 balles menthe.

Le tout ayant droit au drawback, la menthe exceptée, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
15juil 19, rue Conti

A VENDRE en magasin—Vin rouge en barriques et en caisses, vin blanc en barils et en caisses, qualités supérieures ; eau de vie de Renaud de 1,800 et 1830 en 1/4 et en 1/8 pipes, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18ju 13, Bienville

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—180 caisses vin rouge et blanc, Haut-Talence, Haut-Brion, Brane Mouton, Château-Kquem, Haut Sauterne et Chateau Lafitte, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
27ju 22, rue St Louis

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. DUBUY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et Bienville.
2 déc—1an

THOMAS C. PAYAN & Co.,

10, RUE DU CANAL, 10,

Marchands, en gros et en détail, d'habillemens confectionnés.

MANUFACTURE

LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD, au premier, Newark, N. J.

24 avril—1an

VINS DE CHAMPAGNE.—30 paniers vin de champagne en débarquement du navire Pyramide, venant du Havre ;
500 paniers en magasin et à vendre par
J. & J. PARDOS,
16 juin 21, Vieille Levée

K. DUNBAR. W. E. BUCHANAN

DUNBAR & BUCHANAN,

Marchands Commissionnaires,

93, rue Gravier, Nouvelle Orléans.

CHANGE SUR PARIS, à vendre par
AUG MOLIER,
10 juillet No 93, rue St Louis.

ARTICLES DIVERS.—50 paniers huile d'olive, 15 barriques vin St Estèphe, 200 barrillets graisse No 1, 5 barils vieux Porto, 50 caisses the, 20 barriques pâté cotes, 20 demi quarts et barils mess bœuf, 200 caisses vin rouge assorti, 20 sacs café de Rio prime, 31 caisses blanc de baleine New Bedford, 50 caisses chandelles de l'Etoile, 50 caisses tabac, 150 do savon, fantaisie et autres, 20 tierces jambons parés au sucre, 5 sacs pêches séchées, 20 sacs poivre et épices, 10 caisses citrons secs, 20 caisses vin de Porto, 15 boucauts sucre, 20 barils sucre écrasé et en poudre, 5 caisses sardines, 20 sacs bouchons, 10 barils vieux whiskey de Bourbon, 20 do rectifiée, 10 barillets tabac commun, 1 caisse tabac à fumer, 10 caisses tabac à priser, 100 dame-jeannes de 3 et 5 gallons, 3 barils huile de graisse, 10 douzaines langues de bœuf, 80 barils menu porc, 5 caisses fruits au jus, 10 caisses cornichons, 10 paniers champagne. 30 pipes eau-de-vie, qualités assorties, et à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
19 juillet—a 93, rue Gravier.

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre,
25 barriques vin bon ordinaire,
250 caisses vin Haut Sauterne,
4 bouchons ficelle.
D. LANATA,
19 juillet Nos 9 et 10, Jefferson.

JE prie M. Victor Barbet de se rendre chez moi demain.
19juil DOMINIQUE LANATA.

CENDRES DE SODA—50 barriques en déchargement du navire Alliance, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19juil 98, Magasins, 11, Magasins Rouges.

CHAUX—2000 barils Alton, 1000 do Thomaston, 300 barils et 300 boucauts Ste-Geneviève, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
19juil 98, Magasins, 11, Magasins Rouges.

BRIQUES A FEU—20 milliers briques anglaises, 50,000 do écossaises, et 50,000 Pittsburg, en déchargement et à vendre par
HAYMAN & HODDEN,
19juil 98, Magasins, 11, Magasins Rouges.

M. E. L. Hyams s'est retiré de notre société depuis le 1er courant.
19juil E. J. HART & Co.

EN débarquement du navire Radius, capitaine Murray, venant de Bordeaux : 20 barriques vin rouge vieux, chateau St Corbian 1841, 100 do do ordinaire Montferrand, 90 do do de St-Estèphe Médoc, 24 do do de Macau Médoc, 37 barils vin blanc Haut Sauterne, 90 barriques do do do do, 12 caisses demi pipes Barthélomy Cognac, quatrième preuve, 16 quarts pipes do do do quatrième preuve, 25 quarts pipes M. Daniel, fine Champagne, première preuve, 1 caisse contenant 90,000 étiquettes à bouteilles, assorties, 1 do do 90,000 capsules No 14 et 15, 6 balles de 30,000 chacun, bouchons ordinaires, 1 do 90,000 bouchons mi-longs très fins, 1 do bouchons à dame-jeannes, et à vendre par B. TALAMON,
19 juil 102 et 106 rue Royale

EN débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
60 barriques vin rouge St. Julien ;
40 do do St. Estèphe ;
12 do do Médoc pour familles ;
40 demi-barriques Haut Sauterne ;
20 do do vinaigre double de Bordeaux ;
20 quarts cognac 4e preuve, Th. Monlerin ;
40 huitièmes do do do ;
100 caisses Sauterne ;
450 do St. Julien ;
100 do St. Estèphe ;
250 do vins " Eyquem," bouchés à l'émeri, "Graau Larose" Haut Brion" Ch. Giscours" "Léoville" "Margaux" "Cantenac" "Sauterne."
100 paniers bouteilles vides ;
7 balles de 20 mille de 500 ch bouchons superfins
30 caisses de 20 paquets prunes sèches ;
100 paniers anisette extra-superfine de Chasvat.
V. & B. MAIGNAN,
19juil 95, St-Louis.

TOILES D'IRLANDE !

TOILES DE PARIS !!

TOILES A DRAPS ! ! !

Barèges, Jaconats, Balzarines, Organdies, &c., &c.

A vendre à des prix très réduits par
D. H. HOLMES, 114, rue du Canal,
8 juillet—12 entre Bourbon et Dauphine.

TABAC DE CUBA—En magasin et à vendre par
TROUSSOS & Co.

MAGNETISME.

LE magnétisme a fini ses quarantaine assez de faits ont prouvé son action pour qu'il ne soit plus contesté ; mais il reste à en régulariser l'exercice et à faire mieux comprendre que *le somnambulisme n'est que l'un des effets que le magnétisme produit quelquefois*. C'est donc à la cause productrice, c'est-à-dire à la magnétisation directe qu'on devrait recourir dans les cas de maladie, au lieu d'aller consulter des somnambules, car le magnétisme est une loi de la nature qui ne peut se tromper, tandis que le somnambulisme est loin d'être infaillible, surtout quand ce n'est pas le malade même qui est somnambule.

La société magnétique de la Nouvelle-Orléans, en se constituant, il y a plus de cinq ans, avait pour but d'implanter la connaissance du magnétisme assez profondément dans les esprits pour que l'usage de ce bienfait devint général ; elle fit des cours pour mieux faire apprécier les travaux et les découvertes des praticiens, espérant que le magnétisme descendrait ainsi dans les familles, et y deviendrait une œuvre toute de philantropie, avec le concours des médecins qui en auraient pu surveiller l'emploi. En outre, plusieurs de ses membres ont longtemps et gratuitement pratiqué au-dehors, pensant trouver des imitateurs ; mais l'esprit humain est routinier, et ne progresse que lentement. D'ailleurs la pratique du magnétisme est pénible, difficile même, du moins elle exige des études préalables, de l'expérience acquise, un dévouement tout spécial, et la plupart des hommes sont trop insoucians ou trop préoccupés, pour étudier d'abord afin d'appliquer ensuite dans le cercle de leurs parents ou de leurs amis. Enfin il y a des personnes qui hésitent à recourir aux soins gratuits, mais auxquelles elles recourront avec empressement dès qu'il leur sera permis de les payer, tandis que d'autres, n'estimant une chose que par ce qu'elle leur coûte, dédaignent ce qu'on leur offre pour rien. .... Pour hâter l'époque d'une modification si désirable dans cet état des esprits, et afin de mettre tout le monde à l'aise, il est donc essentiel que quelques hommes fassent du magnétisme leur profession, et c'est à ce titre, et afin de donner l'exemple, que les soussignés, *membres de la société magnétique de la Nouvelle Orléans*, offrent aujourd'hui leurs services au public.

On peut s'adresser au bureau de la société, Passage de la Bourse, No 26, ou bien à l'un quelconque des soussignés.

MM. BARTHET, rue Conti, No 109 ;
JAMES GARDETTE, rue Bourgogne, No 114,
H. DUREL, rue Bourbon, No 269 ;
F. JASTRAM, rue des Français, No 31,
A. THIENNETTE, Chemin du Bayou, No 294, ou chez M. Lelievre, encoignure Royale et Orléans.
16 juillet ☞

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie et les incendies,

No. 38, rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

LA direction de cette Compagnie a déclaré un dividende de vingt pour cent sur les primes de l'année fiscale finissant le 1er juillet 1850. Des certificats de *Scrip* seront émis en faveur des actionnaires et conformément à la charte.

Par ordre de la direction,
15 juil—5 H. G. HEART, Actury

BUREAU DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN.

Nouvelle-Orléans, 15 Juillet 1850.

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le jeudi 25 courant, au bureau de M. Peter Conrey Jr., situé No 51, rue du Canal, à cinq heures de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
15 juillet—10 PHI GUESNON, Secrétaire

ON a besoin d'un commis parlant anglais et français, expérimenté dans les affaires, pour être chargé de la vente en gros et détail, d'un magasin de groceries, vins et liqueurs. On donnera la préférence à celui qui pourra au besoin tenir la correspondance en anglais, connaîtra la tenue des livres et offrira les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal. 16 juil

ON demande un ouvrier ferblantier travaillant le plomb et le cuivre et sachant l'anglais et le français.

Une longue durée de travail lui est assurée s'il peut convenir. S'adresser au bureau du journal.
16 juillet

H. TATOUT & Co.,

161, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE,

Ancienne Maison TATOUT FRERES,

ONT reçu par le navire Toronto, de New York, et par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et d'Allemagne, les articles ci-dessous, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés :

Bas blancs, bleus et gris pour dames et enfans.
Bas do do et gris mêlés pour hommes ;
Chaussettes blanc, écrus et gris mêlés ;
Gants blancs et couleurs assortis pour hommes et pour dames ;
Lacets pour corset et foulards en soie ;
Lacets ferrés pour souliers, 1/2 et 3/4 verge ;
Galon noir coton en rouleau pour bordure ;
Boutons os, métal, agathe et boucles à pantalon ;
Fil patenté, noir, blanc, rouge et écru ;
Fil Alexandre, 200 yardes, noir et couleur ;
Pacotille coton patenté et fil de ficelle pour couture ;
Bobines, longues et courtes, et aiguilles Warrin's ;
Peignes à main, gros et écrasés pour écaille ;
Do do buffle, imitation et façon écaille ;
Peignes fins en ivoire, et demi-bon buffle, et façons ;
Peignes ronds ... à pour enfant ;
Brosses à tête, à ongles et à souliers ;
Brosses à dents et à barbe ;
Capsules F. L. et anneaux à rideaux ;
Miroirs, boîtes à barbe et colliers assortis ;
Papier à écrire, à lettre et plumes acier ;
Encre bleue, noire, et cirage premier qualité ;
Cartes à jouer, à une et deux têtes ;
Couteaux, ciseaux et rasoirs assortis ;
Tabatières bois, étuis et cordes à violon ;
Mouchoirs et dentelle assortis ;
Bretelles tricot pour hommes et enfans ;
Do élastiques fil d'Ecosse ;
Fil glacé et galon assortis de No 1 à 20 ;
Cordonnet, bourre soie, coton et rubans soie taffetas ;
Pains à cacheter, veilleuses et poupées en peau ;
Savon rond, transparent et extraits assortis ;
Savon Mailly et d'amandes amères ;
Huile, eau-de-cologne, boîtes à houppe et poudre assorties.

Aussi qu'une grande variété d'autres articles, &c., &c. 15 juillet

PIPES EN TERRE—150 caisses ;
THE—En boites de 1, 2 et 3 livres ;
BOUCHONS—25 balles de 15 à 20,000 chaque ;
CIRAGE—En caisses de 2 grosses ;
ALLUMETTES chimiques de Clark, à vendre par E. J. HART & CO,
15 juil 79, rue Tchoupitoulas

DROGUES—Quinine, Opium, Strychnine, Morphine, Calomel, à vendre par
E. J. HART & CO,
79, rue Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET BROGUES—150 caisses, en déchargement du navire Reliance, et à vendre par
R G HOBBS,
15 juil—12 16, rue de la Commune.

A VENDRE en débarquement des bricks Silen xio et Rosa di Italia, venant de Gênes :

1000 caisses citrons frais,
300 do vermicelle, 100 do macaroni,
42 blocs de Marbre,
4000 carreaux de marbre, de 16 pouces,
2500 do do 14 do,
75 caisses vin Dasti,
1 pe carence de rose,
1 do cravates noires, en soie d'Italie, par
DOMINIQUE LANATA,
15 juil 9 et 10 rue Jefferson

MAQUEREAUX—50 barils No 3 en déchargement du Reliance.

GRAISSE—60 barils et 100 barillets en magasin.

WHISKEY—300 barils Oliver's en magasin.

HUILE DE GRAISSE—30 barils No 1 huile épurée de Hunt & Son.

BŒUF—30 barils, 350 demi do et 40 quarts barils mess marque Davis family.

CHANDELLES—300 caisses de l'étoile, de Virdis, Shiloh & Co.

BEURRE—75 frequins beurre de choix, à vendre par BRAXOME & VOORHIES,
15 juil 14, Tchoupitoulas

Semoule ou Farina.

A l'usage des familles, hôtels, restaurants et bateaux à vapeur.

Cet ingrédient infiniment supérieur au riz, tapioca etc., connu depuis des siècles en France, en Italie et en Allemagne où l'on en fait une consommation générale, devient très économique dans les ménages pour l'usage journalier des soupes, également délicieux à en préparer certains mets. Il a bon goût, il fortifie l'estomac, convient aux malades et convalescents, à vendre par
J P BERCIER,
3juv 54, Vieille Levée.

PRUNES SECHES en jarres—10 caisses prunes sèches reçues par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18ju 13, Bienville

SAUCISSONS—Reçus par les derniers arrivages—3 barils saucissons de St Louis, à vendre par
A COUTIN & RANSON,
3juil 13, Bienville

PRUNES—En magasin et à vendre—10 caisses prunes d'Ante supérieures en jarres de 4 liv.
A. COUTIN & RANSON,
3 juillet 13, rue Bienville.

DAMEJEANNES—300 damejeannes de 5 gallons, en magasin et à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
27 juin 103, Rue Royale

Broderies Suisses.

UNE belle broderie, bandes, entredeux, robes, mouchoirs, jupes, en débarquement du navire Athens, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
17 juin 103 rue Royale

HUILE DOUCE—300 paniers huile Piagnol, à vendre par E J HART & CO,
3juil 79, Tchoupitoulas

EMMAGASINAGE.

LE soussigné a disposé ses magasins situés No 50, rue Notre Dame, de manière à recevoir 2,500 barils whiskey ou autres marchandises à des conditions modérées.
X. LAMBERT,
9 juil 62, rue des Magasins.

CIGARES.—Un bon assortiment, toujours en magasin, et à vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
9juil 98, rue Commune

VIN DE XERES.—En baril de 30 gallons, et le plus supérieur qu'on puisse trouver en ville, ayant fait un voyage aux Philippines avant d'être expédié à la Nlle-Orléans. En vente par
Fco PUIG Y PUIG,
9juil 98, rue de la Commune.

BOUCHONS pour bouteilles, gros, longs, pointus et minces, à vendre par
Fco PUIG Y PUIG,
9juil 98, rue Commune

Magasin de chaudronnerie.

J. B. DUCRET, rue St-Louis, No 14, entre Chartres et Levée.

INFORME MM. les confiseurs, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel, qu'ils trouveront constamment chez lui tous les articles nécessaires à leurs professions, tels que bassines, casseroles, moules, &c. On trouvera également baignoires en cuivre et appareils pour chauffer l'eau dans l'espace de 15 à 20 minutes. Ces appareils prennent peu de place et sont très économiques pour le combustible.—Tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai.
6juil—6m

ON demande à acheter.—Une campagne déjà en rapport de légumes, fruits, mais et autres productions du pays, située à 5 ou 7 milles de la ville, dans une position agréable et ombragée d'arbres, et où se ferait sentir le besoin d'un petit pensionnat pour les demoiselles.

Les terres doivent être également de première qualité.

Il est inutile de rien proposer hors de ces conditions.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 13 juin

Mme. MAUGEY,

Accoucheuse de la Faculté de Paris et de la N.-Orléans, Encoignure Bourbon et Ste-Anne,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elles les... des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les... obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes... ouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 16juil

Hydrogen and Oxigen Gas Burner de Spear.

L'APPAREIL, dénommé "THE HYDROGEN AND OXIGEN GAS BURNER AND DISTRIBUTERS," primitivement inventé par moi, et patenté en juin 1849, est actuellement soumis à l'inspection et à l'essai du public. Cet appareil, conjointement avec les barres qu'on y adapte, pour les fourneaux, peut sous toute garantie brûler la scoure de bois telle qu'elle vient du moulin, ainsi que la bagasse au moment ou elle tombe des cylindres des sucreries. Cet appareil absorbe également la fumée et il n'est nécessaire que d'alimenter avec du bois le feu pour produire la vapeur. La beauté et l'utilité de mon invention consistent non seulement dans la simplicité de la construction des "Burners," mais dans la facile application de l'appareil à toute machine en usage sur les sucreries.

Les habitans et autres qui désireraient se procurer cet appareil, feront bien de s'adresser à moi le plus tôt possible, attendu que j'ai déjà reçu de nombreuses demandes, et, que les machines ne peuvent être construites qu'autant que la dimension des chaudières ne soit connue.

THOMAS J SPEAR,
47, rue des Magasins au premier.

☞ On peut voir le plan de l'appareil à mon bureau. T J S.
13 juillet—10

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ du l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif JEAN CORDIAL DU DR. LARZETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION.—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane par J. Valdé
13 mars—6m ves

AVIS.

LE public est informé que d'après une résolution de la direction, le prix du Gaz sera réduit, à dater du premier janvier prochain, de *cinq piastres à quatre piastres cinquante cents les mille pieds cube.*

Les personnes désirant faire établir le Gaz chez elles pour la saison prochaine doivent faire application à l'avance afin de préparer l'installation et éviter par ce moyen le retard que la quantité des demandes qui ont lieu au commencement de l'hiver, occasionne invariablement.

Par ordre de la direction,
8 juil—1m F. N. WOOD, Trésorier.

AVIS.—Les propriétaires de cafés, cabarets, grocerie, etc. sont notifiés d'avoir à payer le Troisième Trimestre avant le 15 courant, la loi autorisant le collecteur à poursuivre les délinquans après cette époque.

Nlle-Orléans, le 9 juillet 1850.
V. LABATUT,
10 juillet—20t Collecteur de la 1re Municipalité

COURVOISIER & CO. donnent avis au public que pendant leur absence de la Nlle-Orléans, M. Joseph Brillard est chargé de leur procuration.
Nlle-Orléans, 9 juillet 1850.
19juil—1y COURVOISIER & CO.

MAGASIN A LOUER—A louer pour le premier nov. prochain un grand magasin situé rue du Canal, No 120, à côté de la maison Holmes.
S'adresser chez VICTOR HEBERT,
17 juillet—10 118, rue de Chartres

A LOUER.

LE MAGASIN No 22, rue Gravier, occupé maintenant par MM. McCutchon & Co. On en donnera possession le 1er novembre prochain. S'adresser à
EUG ROCHEREAU & Co.
16juil 17 et 19, rue St Louis

MAGASIN A LOUER—Le magasin No 20, rue Jefferson. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser No 22, rue St Louis, à LEOPOLD JEANNET & CO.
2 juillet 22, rue St-Louis

HUILE D'OLIVE—125 paniers huile de Marseille, en bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Sue, en magasin et à vendre par
F. DE FUENTES & Co.,
17juil 22, Vieille Levée.

Vin de Bordeaux en barriques et en caisses.

38 BARRIQUES VIN Montferrand véritable, importé pour famille, 10 barriques vrai Bassens, pour idem—8 barriques vrai Pauillac, dito—7 barriques vrai St-Julien Médoc, dito—7 barriques vrai Avezan Médoc. 7 demi-barriques idem—3 barriques vrai Château Margaux, dito—2 barriques et 2 demi barriques vrai Château de Pez dito—7 barriques vrai Pique Caillou-Médoc, dito—12 barriques et 3 demi barriques idem—7 barriques vin de St Caprais—10 demi barriques vin blanc de Grave—20 barils vin blanc Sauterne, très supérieur—6,000 caisses vin St Julien Bordeaux—200 caisses, 24 Enrophe, supérieur—100 caisses vin blanc Haut Sauterne—En magasin et à vendre par
F. DE FUENTES & Co,
17juil 22, Vieille Levée

COGNAC LA ROCHELLE—30 quarts pipes cognac La Rochelle, fine preuve, Washington, 30 quarts pipes et demi J & J Frem & Co, 40 quarts cognac J J Roume fine preuve, 20 quarts cognac J. J. Prom & Co, fine preuve, 25 huitièmes pipes cognac St Croq, fine preuve, 3e huitième cognac La Rochelle, Jouve & Martin, fine preuve, 32 quarts pipes vieux cognac fine preuve, 20 huitièmes pipes cognac J. J. Prom & Co, 1ere preuve, en magasin et à vendre par FDO. DE FUENTES & CO.,
17 juillet 22, Vieille Levée

MADERE—2 quarts pipes vieux madère très supérieur, 4 demi pipes madère supérieur, en magasin et à vendre par
FDO. DE FUENTES & CO.,
17 juillet 22, Vieille Levée

CERISES ET ABSINTHE—25 caisses cerises à l'eau-de-vie, 12 caisses absinthe Lecomte, en magasin et à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
17 juillet 22, Vieille Levée

CAFE HAVANE—50 sacs café Havane, en magasin et à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co.,
17 juillet 22, Vieille Levée.

CHAUX DE THOMASTON—400 barils en déchargement et à vendre par
THS. BLOIS,
16 juil 91, rue des Magasins.

CHAUX DE STE GENEVIEVE—500 barils en déchargement et à vendre par
THS. BLOIS,
16 juil 91, rue des Magasins

BRIQUES A FEU—50,000 briques à feu, Anglaises, Pittsburg et Ecossaise, à vendre par
THS. BLOIS,
16 juil 91, rue des Magasins

CIMENT DE ROSENDALE—200 barils ciment romain hydraulique, à vendre par
THS. BLOIS,
16juil 91, rue des Magasins

Bouchons ! Bouchons !

10 BALLES de 6 milliers bouchons à dame-jeanne.
20 balles de 15,000 bouchons réguliers et assortis.

A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
13 juil—15f 27, rue St Louis

VINS ROUGES ET BLANCS—6 barriques vin Médoc St Estèphe 1841.
6 barriques vin Médoc Pauillac 1844
3 do do do Tuyac 1844
8 do do do do 1846,
4 do do vieux St Emilion,
16 do do Chateau Grimont Bordeaux 1848
30 do do de Marseille,
50 barils vin blanc Haut Barsac,
150 caisses vin St Julien Médoc 1846,
40 do do Lanore Margaux 1841.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
13juil—15f 27, St-Louis

HUILE D'OLIVE DE MARCELLIN SUE—100 paniers de 12 bouteilles de 24 onces,
10 do 24 1/2 do do,
20 do 12 do de 16 onces,
30 caisses de 12 do de 18 onces.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
13juil—15f 27, St-Louis

MAISON ROUGE

ENTRE LES DEUX MARCHES.

Jos N. ROBERT & Co.,

Successeurs de PAUL ALDIGE & Co.

Jaconats, Balzarines, Organdies, Indiennes à 6 1/4 c., toile du Nord, Toiles à drape, Merinos, Barege, Parapluies. Et un grand assortiment de marchandises sèches, à vendre à des prix très réduits.
10 juillet JOS. N. ROBERT & Co.

Hotel Français et Espagnol

37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement aggrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et où elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.

Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

Demande

ON demande un professeur bien versé dans l'enseignement des langues française et anglaise, pour demeurer à cinquante milles au dessus de la ville. Une personne capable qui pourrait donner de bons renseignemens, trouvera une bonne place en s'adressant par lettre à la boite C 30, à la poste.
9 juil—☞

A vendre.

TROIS ARPENTS DE TERRE HAUTE, de face sur 40 arpents de profondeur, désignés par les Nos 1, 2 et 3 du plan original de l'habitation Cazelar, rive droite, à trois milles de la ville près de Tunisburg. S'adresser pour les conditions à PAUL JUGE FILS & Co,
9 juil—15 27 rue St Louis

C. L. BERTRAND, Complete, Ferblantier, Zingueur, Rue Royale, No. 217,

PREVIENT le public qu'il vient d'ouvrir une fabrique de TRAVAUX EN ZINC, tels que baignoires, bains de siège, bains de pieds, baquets, etc., installation de bains, nouveau genre de lieux parisiens, couvertures en zinc garanties vingt ans, étamage en tout genre. Réparation de lampes mécaniques, carcels, sinderniser Silvan, Oléostatique et solaires.

Le soussigné ne négligera rien pour satisfaire les personnes qui lui accorderont leur confiance.
8juil—1an

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana, Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Alleghany, du Havre, et W. V. Kent, de Liverpool :

5 caisses cotonnade ;
10 do casimirs noir et façonné ;
3 do et 2 balles drap noir et façonné ;
4 do satinet bleu et noir ;
4 do et 2 balles couvertures ;
7 do alpacca façonné et noir ;
20 do d'indiennes imprimées ;
7 balles flanelle rouge et blanche ;
2 caisses de imprimées ;
2 balles do croisée ;
10 do cotonnet bleu blanc ;
10 do coton écru ;
4 do ginghams ;
8 do damier croisée ;
8 do nappes en couleurs 5/4 et 10/4 ;
1 do et serviettes françaises ;

Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et coton, gants, châles, cravates pour modistes, bas de coton et de soie, et un bon assortiment de marchandises de saison.
L. HAAS,
20 mars—6m 47, rue de Chartres

DIGABURA—5 barils ... qualité, à vendre par E. DORANG Jr.

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie.

(*Southern Mutual Life Insurance Company of Louisiana.*)

ASSURANCE SUR LA VIE EXCLUSIVEMENT

FOND DE RESERVE GARANTI $50,000

Principal Capitalisé $500,000.

Bureau Général No 48, rue du Camp, Nouvelle Orléans.

CETTE Compagnie est maintenant prête à faire des assurances sur les BLANCS et les ESCLAVES, à la plume établie. Cette Compagnie étant la seule incorporée dans cet Etat, pratiquant exclusivement des assurances sur la vie, avec un fond de réserve garanti, offre aux personnes qui désirent se faire assurer des avantages plus considérables que les autres.

Elles ont également fondé sur le principe mutuel, chaque assuré devient actionnaire et participe aux profits, et n'est responsable de rien au delà du montant des primes accumulées.

Les Compagnies d'assurances établies sur le principe mutuel prospèrent généralement, surtout celles qui soumirent exclusivement sur la vie, parce qu'elles sont basées sur des calculs dont l'expérience a confirmé l'exactitude. Le succès de la Compagnie est surtout garanti par le fond de réserve de $50,000 qui ne pourra être diminué ni employé, comme cela existe dans toutes les autres Compagnies.

Ce fond de $50,000 restera permanent jusqu'à ce que la Compagnie ait accumulé un capital égal pour le remplacer.

☞ Des permis de Californie sont accordés à aussi que des privilèges pour les voyageurs.

Directeurs :

Joshua Baldwin,	John D. Bein,
Henry G. Stetson,	Henry Renshaw
Charles M. Waterman,	Edward C. Pryor,
Mark Walton,	William C. Tompkins
James Bonner,	George W. West,
Warrick Martin,	Thomas J. Dix,
William H. Garland,	John Calhoun,
George C. Lawrason,	Jason P. Harrison
Robt. M. McAlpin,	John Leeds,
A. B. Seger,	M. O. H. Norton,

JOSHUA BALDWIN, Président

Harman Doane, Secrétaire

Richard Bein, } Médecins } Heures de 10
Howard Smith, } Examinateurs } à 3 heures
R. L. Gould, Avocat 17 juillet

ECOLE DE MUSIQUE PRIMAIRE.

DIRIGÉE PAR Mme ROYER,

Rue Conti, No. 148.

LES cours ont lieu de 4 1/2 à 5 1/2 heures de l'après-midi, trois fois par semaine.
PRIX—$3 PAR MOIS
25juin—☞

Institutrice française demandée

ON demande pour la ville une bonne institutrice française.—S'adresser au bureau du journal.
18 juin—☞

A VENDRE—Pour un prix très modéré, un nouveau lot à acre et ses dépendances situé dans la paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de *white oak mill*.

Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Perret, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex Humphreys. [illegible] ☞

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartements à louer à Mandeville. Les dits appartements peuvent loger plusieurs familles.

Le propriétaire des deux goëlettes, la CELESTE et le RANÇON, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous les mobiliers et marchandises pour la dite destination au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désirent se promener.

S'adresser à M. J. MERIC, Vieux Bassin No 14,
Nlle-Orléans [illegible] ☞

A. BLACHE,

ENCANTEUR,

No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau de vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do de Marseille,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co.

Soierie nouveautés

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, CHALS.
—TOILE ET BAS.

No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier
27 mars—6 m

HOTEL CALIFORNIEN.

CET Hôtel, l'Etablissement le plus vaste et le plus commode du beau village de Mandeville, sera ouvert pour y recevoir les familles, dimanche 16 courant. Les chambres y sont disposées de la façon la plus confortable et sont fournies de tous les objets nécessaires aux dames et aux enfants.

La table sera servie des mets les plus délicats et les vins des meilleures qualités. Des femmes seront engagées et accoutumées au service des dames. Tout sera négligé pour satisfaire les dames et les voyageurs.

Prix de la Pension et Logement

Par Mois, $35.
Par Semaine, $10.
Par Jour, $2.

Enfants et Domestiques moitié prix

☞ Une vaste cabine à bains est en voie de construction et sera exclusivement réservée aux Dames, elle sera placée à 100 pieds de la rive.
9juil—1m HORACE LAUZANGHEIN

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 10 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lots à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT,
25mai—1an 25, rue Commune

C. GODIN

Libraire, Relieur et Papetier,

131, RUE DE CHARTRES, 133,

Vient de recevoir un bel assortiment de livres de Fantaisie.

Atelier de reliures en tout genre

DEMANDE DE NOURRICE

UNE bonne Nourrice trouvera une place en s'adressant à L. SANGER,
12juil 65, rue de Chartres

Ecriture et Tenue de Livres.

29 RUE CHARTRES

Classes à l'Académie d'Ecriture de Dolbear, de 9 1/2 à 11 heures du matin et de 4 à 5 heures du soir. Les classes à son domicile, encoignure Magazine et Race, de 7 à 9 heures du matin. Quelques leçons suffiront pour donner une belle écriture.
25 fev RUFUS DOLBEAR

Vin Blanc en Caisses.

100 caisses vin blanc Haut-Sauterne,
50 do do Haut Barsac,
50 do do 1/2 bouteilles Haut Sauterne
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Haida & [illegible], venant de Bordeaux :

100 barriques vin rouge,
10 demi barriques vin blanc.

Sur la levée, en débarquement du navire Cesare venant de Marseille :

50 barriques vin rouge marque Bergasse
1 juil—1m G. M LUCAS, 30 Bienville

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemard, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 15e, rue de Chartres. 3m

A LOUER.—Un magasin à 2 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à J. B. Ducret, rue St Louis, ou à M. Voisin, rue Ste Anne, encoignure Dauphine. 6juin—3m

DUNTZE & IKEN,

Encoignure des rues Royale et Conti

ONT reçu dernièrement par différens navires d'Europe et de New-York, un grand assortiment des articles suivants :

Jambons de Westphalie,
Fromage sec de Suisse,
Harengs de Hollande,
Anchois en caisses,
Saucissons de Brunswick,
Fromage vert, lamproyes
Gingembre de Canton,
Curaçao extra superfin
Anisette et Marasquin do
Liqueurs assorties

Ce qu'ils recommandent, à vendre avec un grand choix de groceries fines. 8 ju

OSCAR SARPY,

Marchand de Comestibles,

ENCOIGNURE CONDÉ ET ESPLANADE

VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, 3 cuveaux de fromage de gruyères, 10 boucauts pâte grasse, 2 caisses saucissons de Lyon, 5 caisses moutarde de Maille. Toujours en main les articles nécessaires aux familles. Conserves, vins, liqueurs, café etc. 19 mars

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

DEPOT CHEZ P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane comme toutes les pays, celui où l'affection vermineuse toutes les formes les plus variées et les plus graves : et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on pourdroque bien des convulsions, des fièvres se terminent souvent mortellement que le médecin s'obstine à rejeter... il serait donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les tranquillités suivantes d'être anthelmintique pur gauf et tonique. 19 nov.

Sirop de Daphnine

de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale

☞ L'expérience et l'observation sont les seuls moyens de parvenir à la vérité, aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dysenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. [illegible] ☞

EN magasin et à vendre par le soussigné 4,000 liv. graines d'anis espagnol ;
2,000 graines de moutarde fraîche ;
60 livres... d'anis.
25 do d'absynthe ;
100 do menthe poivrée ;
100 do de citron ;
100 do bergamothe.
P. CUBACHS
30 juil Encoignure Condé et St Philippe

CAMOMILLE—3 barils camomille fraîche en débarquement et à vendre par
P CUBACHS
30 juil Encoignure Condé et St-Philippe

CAMPECHE—40 barils bois de Campêche, coupés pour les teinturiers, à vendre par
P CUBACHS
16 juil Encoignure Condé et St Philippe

40 TOURILLES acide sulfurique ; 10 do do muriatique. Tout de la qualité, à vendre par P CUBACHS
20 juil Encoignure Condé et St-Philippe